

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 015-2015  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2015.RRGR.63  
  
Déposée le: 19.01.2015  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Baumann (Suberg, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0  
  
Urgence demandée: Non  
Urgence accordée:

N° d'ACE: du  
Direction:  
Classification: –  
Proposition du  
Conseil-exécutif:



## Transparence des paiements directs dans l'agriculture

Il faut toujours qu'un journaliste en fasse la demande pour que soient publiés les montants les plus élevés des paiements directs, par exploitation et par année. Pour l'année passée, à la demande de la Berner Zeitung, l'Office de l'agriculture et de la nature a publié les chiffres suivants : 550 millions de francs au total ont été versés en paiements directs aux exploitations du canton de Berne pour 2014, 95 exploitations ont touché plus de 150 000 francs. 19 de ces 95 exploitations touchent plus de 200 000 francs et deux, plus de 300 000 francs par année. Dans la presse ces chiffres sont diffusés sous des titres tels que « Des paysans encaissent des centaines de milliers de l'Etat » ou « Subventions : les paysans de montagne encaissent ». Comme seul le journal est informé des chiffres exacts et des faits et que les chiffres officiels sont relativement peu parlants, les lecteurs et lectrices de la presse sont livrés à l'interprétation des journalistes. Par exemple, les chiffres ne disent pas s'il s'agit d'exploitations ou de communautés d'exploitations, et ils ne révèlent pas le nombre de salariés qui sont engagés dans les exploitations en question. Dans l'exemple cité ci-dessus, il faut supposer que le responsable de

l'exploitation qui bénéficie des paiements directs les plus élevés touche plus de 25 000 francs par mois. Pour plus de transparence dans la gestion des fonds publics et pour permettre la formation d'une opinion objective, il faut que les autorités publient de manière proactive les chiffres précis et les faits, sans attendre qu'un journaliste en fasse la demande.

Cela étant, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien des 95 exploitations qui ont touché plus de 150 000 francs en paiements directs en 2014 sont des communautés d'exploitation ?
2. Combien d'employés travaillent sur les deux exploitations qui ont perçu plus de 300 000 francs en 2014 ?
3. La nouvelle politique agricole 2014 a eu pour effet d'abroger les limites de revenu et de fortune. Sait-on combien de ces 95 exploitations étaient concernées par les paiements directs avant la suppression de ces limites ?
4. Le Conseil-exécutif, ou l'Office de l'agriculture et de la nature, est-il prêt à publier chaque année une liste des montants versés en paiements directs aux 100 plus grandes bénéficiaires? sous forme anonyme ou non, avec les principaux faits et chiffres concernant chaque exploitation : taille en hectares, employés salariés et nombre de têtes pour les éleveurs de bétail ?
5. Le Conseil-exécutif serait-il favorable à la publication annuelle, avec les noms, de tous les bénéficiaires des paiements directs, comme cela se fait en Europe ?
6. Le Conseil-exécutif serait-il prêt à soutenir une initiative cantonale déposée dans ce sens ?